

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/08/2025 - 47937 - 2021 B 08897 - 902 418 128 - AARTHY

2025 / 47 937

N° 2065-SD
2025

IMPOT SUR LES SOCIETES

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-6 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société :		Adresse du siège social :	
AARTHY SAS 28 Avenue de la République 92000 NANTERRE			
SIRET	9 0 2 4 1 8 1 2 8 0 0 0 1 0	Mét :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce d'alimentation générale	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	----------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	74 950	Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	
---	--

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERT
---	-----	---	-----	--	------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **Nom et adresse du conseil :**

ATF - AUDIT TAX FINANCIAL 107 AVENUE MAURICE THOREZ 94200 IVRY SUR SEINE	Tél: 0153141244	Tél:
--	-----------------	------

CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
----------	---------------------	---------------------------------	------------------------

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date: 06052025	Lieu: NANTERRE
---	----------------	----------------

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire: résident	Koneswaran SABARATNAM
---	--	-----------------------

Examen de conformité fiscale (ECF)	Prestataire:	Signature: S. Vracarand
------------------------------------	--------------	-------------------------



G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1	2	3	4	5	6	7	8	
KONESWARAN SABARATNAM	500							
36 RUE HENRI CREUZILLET 93700 DRANCY								
RAMACHANDRAN SABESAN	250							
66 ALLEE PLUTON 93600 AULNAY-SOUS-BOIS								
TIVAKARAN SADACHARASHANMUGATHAS	250							
9 SQUARE DES ACACIAS 93800 EPINAY-SUR-SEINE								

I DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2024 ou exercice

Désignation de l'entreprise AARTHY SAS
Adresse 28 Avenue de la République 92000 NANTERRE

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	NARAYANAN NAKEETHARAN POLYVALENT	ESC 2 ETAGE 3 BAT A CITE DES CARAVELL 210 AVENUE DU 08 MAI 19
2	SADACHARASHANMUGATHAS TIVAKARAN CAISSIER	9 SQUARE DES ACACIAS 93800
3	SABARATNAM Koneswaran POLYVALENT	36 rue Henri Greuzillet 93700
4	MURUKAN THULASI AJESH EMPLOYE POLYVALENT	75001
5	SADACHARASHANMUGATHAS KOBIGA CAISSIERE	9 SQ DES ACACIAS 93800
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	11 740			11 740				11 740
2	9 117			9 117				9 117
3	9 117			9 117				9 117
4	9 117			9 117				9 117
5	8 019			8 019				8 019
6								
7								
8								
9								
10								
**	47 110			47 110				47 110

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) 10	47 110	- de l'exercice . 2024 . . 10	117 450
- de l'exercice précédent 10	40 659	- de l'exercice précédent 10	106 816
Nom et qualité du signataire Koneswaran SABARATNAM Président		À NANTERRE , le 06052025 Signature, S. Koneswaran	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI			2464		
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)						
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice						
A- Règles de droit commun						
Charges financières nettes de l'exercice			a			
EBITDA fiscal de l'exercice			b			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)			(c-1)			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)			(c-2)			
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé						
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %			d			
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %			e			
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)			f			
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation						
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres			g			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres			h			
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report						
A- Suivi des charges financières nettes en report						
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)			i			
Montant des charges financières nettes en report transférées			(i bis)			
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)			(i ter)			
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)			(i quater)			
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice			j			
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)			k			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)			l			
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report						
			Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m					
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n					
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o					
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p					
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q					
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r					

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2025	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	
						imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total							

Désignation de l'entreprise <u>AARTHY SAS</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>28 Avenue de la République</u> <u>92000 NANTERRE</u>																									
SIRET <table><tr><td>9</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td><td>1</td><td>8</td><td>1</td><td>2</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>0</td></tr></table>												9	0	2	4	1	8	1	2	8	0	0	0	1	0
9	0	2	4	1	8	1	2	8	0	0	0	1	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2										
1	2																								
1	2																								
										Exercice N clos le		<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	4				
3	1	1	2	2	0	2	4																		
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	65 000		012			65 000																
		Autres *	014			016																			
	Immobilisations corporelles *		028	35 750		030	5 224		30 526																
	Immobilisations financières * (1)		040	6 051		042			6 051																
	Total I (5)			044	106 801		048	5 224		101 577															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050			052																		
		Marchandises *		060	8 199		062			8 199															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	75 037		070			75 037															
		Autres * (3)		072	20 339		074			20 339															
	Valeurs mobilières de placement		080			082																			
	Disponibilités		084	192 103		086			192 103																
	Charges constatées d'avance *		092			094																			
	Total II			096	295 678		098			295 678															
	Total général (I + II)			110	402 479		112	5 224		397 255															
PASSIF												Exercice N 1		NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120			10 000															
	Écarts de réévaluation						124																		
	Réserve légale						126																		
	Réserves réglementées *						130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)						131			132															
	Report à nouveau						134			137 248															
	Résultat de l'exercice						136			90 126															
	Subventions d'investissement						137																		
	Provisions réglementées						140																		
	Total I							142			237 373														
Provisions pour risques et charges							Total II		154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			26 374															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166			25 776															
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169			172	27 330														
	Comptes courants d'associés						173			80 401															
	Autres dettes						175																		
	Produits constatés d'avance						174																		
	Total III							176			159 882														
Total général (I + II + III)							180			397 255															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	26 242															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONTINUÉ
À L'ORIGINAL

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AARTHY SASNéant ☐**A – RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	515 464		
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services *	217		218			
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production stockée *			224				
	Production immobilisée *			226				
	Subventions d'exploitations reçues			230	22			
Autres produits					232	515 486		
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					234	238 206	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				236	817		
	Variation de stocks (marchandises) *				238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				242	79 320		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - immobilier :)			244	2 388		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 835	250	66 980	
	Rémunérations du personnel *			252	6 461			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			254	3 213			
	Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce		255				
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259 260	320	262		
	Total des charges d'exploitation (II)					264	397 704	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	117 782		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	332		
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347 348		300	2 212		
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	25 112		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	90 126		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	90 126	314		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	25 112			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	2 212		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
			JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre mer)	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 revdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	653	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	117 450
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *					dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	117 450	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

Extension

AARTHY SAS

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>AARTHY SAS</u>										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *										
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	65 000		402		404		406	65 000											
	Autres	410			412		414		416												
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426												
	Constructions	430			432		434		436												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 500		442	2 833	444		446	5 333											
	Installations générales agencements divers	450	5 000		452		454		456	5 000											
	Matériel de transport	460	2 417		462	23 000	464		466	25 417											
	Autres immobilisations corporelles	470			472		474		476												
Immobilisations financières		480	5 642		482	409	484		486	6 051											
TOTAL		490	80 558		492	26 242	494		496	106 801											
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial			495		497		498		499												
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506												
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512		514		516												
	Constructions	520			522		524		526												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		1 074	532	502	534		536	1 575											
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		293	542	500	544		546	793											
	Matériel de transport	550		644	552	2 211	554		556	2 856											
	Autres immobilisations corporelles	560			562		564		566												
TOTAL			570	2 011	572	3 213	574		576	5 224											
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																		
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			⑧												
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : AARTHY SAS										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770	775								
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780									
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374 37 029	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378 32 912	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: AARTHY SAS										Néant ☐ *															
Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024								Données en nombre de mois		1	2														
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectif moyen du personnel * :								376	5,00																
Dont apprentis								657																	
Dont handicapés								651																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																									
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	515 464																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105																	
TOTAL 1								106	515 464																
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	22																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143																	
Subventions d'exploitation reçues								113																	
Variation positive des stocks								111																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153																	
TOTAL 2								144	22																
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																									
Achats								121	245 869																
Variation négative des stocks								145	817																
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	15 960																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	55 697																
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	320																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150																	
TOTAL 3								152	318 663																
IV - Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	196 823																
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	196 823																
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020	X																
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	515 464		Effectifs au sens de la CVAE *		023	5,00															
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026																	
Période de référence				024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation							/			/															
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																									

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

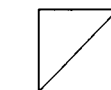
Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

(1) Néant ☐ *

9 0 2 4 1 8 1 2 8

Dénomination de l'entreprise

AARTHY SAS

Adresse (voie)

28 Avenue de la République

Code postal

92000

Ville

NANTERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille SABARATNAM Prénom(s) KONESWARANNom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500Naissance : Date 07/11/1974 N° Département 99 Commune PUNGUDUTIVU Pays Adresse : N° 36 Voie RUE HENRI CREUZILLETCode Postal 93700 Commune DRANCY Pays FRANCETitre (2) M Nom de famille SABESAN Prénom(s) RAMACHANDRANNom d'usage % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 250Naissance : Date 29/05/1985 N° Département 99 Commune PUNGUDUTIVU Pays Adresse : N° 66 Voie ALLEE PLUTONCode Postal 93600 Commune AULNAY-SOUS-BOIS Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

AARTHY SAS

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

9 0 2 4 1 8 1 2 8

Dénomination de l'entreprise

AARTHY SAS

Adresse (voie)

28 Avenue de la République

Code postal

92000

Ville

NANTERRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

AARTHY SAS

SAS au capital de 10 000 Euros

28 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

92000 NANTERRE

R.C.S Nanterre 902 418 128

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 MAI 2025**

EXERCICE 2024

Les associés de « **AARTHY SAS** », au capital de 10 000 euros, divisé en 1000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- **M. SABARATNAM Koneswaran**
- **M. SABESAN Ramachandran**
- **M. SADACHARASHANMUGATHAS Tivakaran**

seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la gérante associé **M. SABARATNAM Koneswaran**.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

S.K S.T S.R

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31-12-2024,
- le rapport de gestion établi par la gérance,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, exercice du 01-01-2024 au 31-12-2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31-12-2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 90 126 euros, décide d'affecter de la manière suivante :

- Au compte "Report à Nouveau » : Pour un montant de 126 euros.
- Au titre de dividende aux associés : 90 000,00 euros

S.K. S.T. S.R.

2

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale a constaté que le gérant avait perçu de rémunération de rémunération brute est de 9116.90€ durant l'année clôturée le 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale renouvelle l'absence de rémunération du gérant pour le nouvel exercice 2025.

Il sera remboursé, indépendamment, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

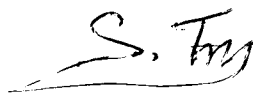
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, président de séance et l'autre associée.

Fait à Nanterre, le 14 mai 2025.

M. SADACHARASHANMUGATHAS Tivakaran
Associé 01



M. SABARATNAM Koneswaran
Président



M.SABESAN Ramachandran
Associé 02



AARTHY SAS

SAS au capital de 10 000 Euros

28 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

92000 NANTERRE

R.C.S Nanterre 902 418 128

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2024

de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

du 14 mai 2025.

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31-12-2024 (du 01-01-2024 au 31-12-2024) et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I - ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ

- ***Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.***

Durant l'exercice clos le 31-12-2024, l'activité de la Société a été la suivante :

Le chiffre d'affaires a été conforme aux prévisions

- ***Evolution prévisible et perspectives d'avenir.***

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01-01-2025 sont les suivants :

Recherche de clientèle par prospections, augmentation du chiffre d'affaires.

II - EXAMEN DES COMPTES ET RÉSULTATS.

Au cours de l'exercice clos le 31-12-2024, le chiffre d'affaires HT s'est élevé à 515 464 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 66 980 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 6 461 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 397 704 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 117 782 euros.

Quant au résultat de l'exercice, il s'établit à 90 126 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice sont réparties plus détaillées comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services		515 464	100.00	571 264	100.00	-55 800	-9.76
Chiffres d'Affaires Nets		515 464	100.00	571 264	100.00	-55 800	-9.76
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation reçues Autres produits		22	0.00	4	0.00	18	450.00
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		515 486	100.00	571 268	100.00	-55 782	-9.75
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		238 206	46.21	334 295	58.52	-96 089	-28.73
Variation de stock (marchandises)		817	0.16	1 100	0.19	-283	-25.72
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		79 320	15.39	68 904	12.06	10 416	15.12
Impôts, taxes et versements assimilés		2 388	0.46	2 003	0.35	385	19.22
Rémunérations du personnel		66 980	12.99	51 365	8.99	15 615	30.40
Charges sociales		6 461	1.25	5 335	0.93	1 126	21.11
Dotations aux amortissements		3 213	0.62	1 438	0.25	1 775	123.44
Dotations aux provisions							
Autres charges		320	0.06	12	0.00	308	N/S
Total des charges d'exploitation		397 704	77.15	464 452	81.30	-66 748	-14.36
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		117 782	22.85	106 816	18.70	10 966	10.27
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières		332	0.06			332	N/S
Charges exceptionnelles		2 212	0.43	542	0.09	1 670	308.12
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		115 238	22.36	106 274	18.60	8 964	8.43
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		25 112	4.87	22 454	3.93	2 658	11.84
Total des Produits		515 486	100.00	571 268	100.00	-55 782	-9.75
Total des Charges		425 361	82.52	487 448	85.33	-62 087	-12.73
RÉSULTAT NET		90 126	17.48	83 820	14.67	6 306	7.52
		Bénéfice		Bénéfice			

III - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 90 126 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter bénéfice de l'exercice aux comptes suivants :

- Report à Nouveau » pour un montant de 126 euros.
- Au titre de dividende aux associés de 90 000,00 euros

IV - SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE LA SOCIETE

Nous vous présentons ci-après la situation des principaux postes des bilans clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 :

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial	65 000		65 000	16,36	65 000	17,07
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	35 750	5 224	30 526	7,68	7 906	2,06
Immobilisations financières	6 051		6 051	1,52	5 642	1,48
ACTIF IMMOBILISÉ	106 801	5 224	101 577	25,57	78 547	20,62
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	8 199		8 199	2,08	9 015	2,37
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	75 037		75 037	18,89	8 045	2,11
Autres créances	20 339		20 339	5,12	19 777	5,19
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	90 687		90 687	22,83	43 502	11,42
Caisse	101 416		101 416	25,53	221 969	58,28
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	295 678		295 678	74,43	302 308	79,38
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	402 479	5 224	397 255	100,00	380 855	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	2,52	10 000	2,63
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	137 248	34,56	137 230	36,03
Résultat de l'exercice	90 126	22,69	83 820	22,01
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	237 373	59,75	231 050	60,67
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	26 374	6,64		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	25 776	6,49	31 108	8,17
Autres dettes	107 731	27,12	118 697	31,17
Produits constatés d'avance				
DETTES	159 882	40,25	149 806	39,33
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	397 255	100,00	380 855	100,00

V - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il y a une distribution de dividendes a été versée de la société.

VI - DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé présentent une charge non déductible d'un montant de 2 212.00 euros.

VII - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En matière de recherche et de développement, nous n'avons pas eu d'action particulière.

VIII - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

IX - REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous soumettons à votre approbation la rémunération brute de 9116.90€ versée à votre gérant, M. SABARATNAM Koneswaran, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, et ce indépendamment du remboursement sur justificatifs de ses frais de représentation, de mission et de déplacement. Nous vous proposons aussi de bien vouloir renouveler la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

X - SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Depuis la clôture de cet exercice, il n'est pas survenu d'évènements jugés comme suffisamment importants pour devoir vous être signalés ou même être de nature à modifier les comptes proposés.

XI - PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne l'évolution prévisible, nous espérons une augmentation du chiffre d'affaires et l'amélioration de nos marges pour l'exercice 2025.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudriez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Nanterre, le 14 mai 2025.

LA GERANCE

S. Koneswaran